

Appel à projets FRHE 2021-2022

Objectifs

Cet appel à projets s'adresse à toutes et uniquement aux Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (pas aux Centres de Recherche associés aux Hautes Écoles).

Cette action annuelle est ouverte à toutes les disciplines enseignées en Haute École et encourage la recherche interdisciplinaire et entre institutions (accord de consortium). De plus, elle vise à promouvoir l'émergence ou le développement de thématiques de recherche au sein des Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à encourager de nouvelles vocations de recherche.

Plus d'infos [ICI](#) ou après de votre conseiller scientifique Michele Buscemi

Consultez la FAQ [ICI](#)

Revoir la séance d'information du 27 avril 2021 [ICI](#)

Accéder au PowerPoint de la séance d'information du 27 avril 2021 [ICI](#)

Accéder au PowerPoint de la séance d'approfondissement concernant la dimension "genre" dans les projets de recherche du 27 mai 2021 [ICI](#)

Durée : Il s'agit d'un appel annuel. Date de clôture : le 2 juillet à 14h.

Porteur(s) : [Haute Ecole](#)

Conditions d'éligibilité

La HE sera propriétaire de sa PI générée.

Les HE peuvent se faire accompagner par un ou plusieurs partenaires scientifiques, belges ou étrangers, ainsi que des partenaires non scientifiques (par ex. du secteur industriel ou non-marchand) pour mener à bien la recherche. Ces deux types de partenaires ne sont pas subsidiés dans le cadre de l'appel à projets FRHE (accord de collaboration).

Budget

1 million euros (indexé annuellement).

- Maximum 150.000 euros si une seule HE

- Maximum 250.000 euros si plusieurs HE

Le budget prévisionnel comprend : des frais de personnel (FP), des frais d'instruments et de matériel (FIM), des autres frais d'exploitation (FE) et des frais de fonctionnement (FF).

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Critères de sélection

Les 3 critères d'évaluation seront pondérés comme suit :

- **Qualité scientifique des projets** : 60 %

(dont la présence d'un membre dans l'équipe de recherche sans expérience préalable à la recherche et de la mise en place d'un système de tutorat pour l'accompagnement et la formation de cette personne au métier de chercheur)

- **Impact sociétal potentiel** : 30 %

- **Mise en œuvre** : 10%

Durée maximale des projets : 2 ans

Mots-clés

[Agronomie](#) [Arts Appliqués](#) [Economie](#)
[Fédération Wallonie-Bruxelles](#) [Paramédicale](#)
[Pédagogique](#) [Social](#) [Technique](#)

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)